



Proces verbale d accident usurpation

Par **écorché**, le **12/03/2010** à **00:02**

Bonjour,

J ai eu un accident, et lors de ce dernier j ai été blessé et transporté par les pompiers, hors le jour où je demande le procès verbal d accident je m aperçois qu il est noté dessus qu'aucune victime n'a été à déplorer donc aucune intervention des pompiers et que je ne souhaite pas porter plainte et je l'aurais aussi signé pour eux il on eu affaire à moi hors j'étais à l'hôpital j'ai les preuves de l'hôpital certificat initiale et les certificats des pompiers 11h08 pompiers sur les lieux 11h15 sur le constat 11h25 l'hôpital!!!! je n'ai rempli ni constat ni procès.

une courtière en assurances s'est chargée de ce dossier et a rempli le procès verbal ainsi que mon constat, sur les lieux de l'accident.

Mon véhicule était neuf passer à l'épave à cause de cela!! et encore sous crédit!
Garantie protection juridique de souscrit mais jamais mon assurance ma appelé!

Accident dont je ne suis pas responsable je persis!
Cher avocat, quand pensez vous?
Car moi j'ai tout compris!!

Merci d'avance.